

# Projet Pédagogique

Accueil périscolaire de Nogent-Le-Phaye

2020-2021

## Accueil périscolaire



Ellen VALY

Association départementale des PEP28.



## INTRODUCTION

Le projet pédagogique est un document détaillant le fonctionnement d'un accueil périscolaire. Il découle d'un autre document qui est le projet éducatif. Ce dernier exprime les grandes lignes éducatives liées à l'ensemble des structures d'accueil de l'association départementales des PEP28. Le projet pédagogique, quant à lui, décrit les détails d'un accueil en particulier.

Le projet pédagogique est accessible à tous les membres de l'équipe d'animation et des familles qui le souhaitent.

Le temps périscolaire est un temps singulier dans la vie d'un enfant : plus tout à fait obligatoire, mais encore régi par les règles de la collectivité. Dans le projet pédagogique, on expose les objectifs pédagogiques liés à ce temps de vie. On présentera le fonctionnement, le personnel et les moyens mis en œuvre.

# Présentation de l'association ADPEP28

---

L'ADPEP – Association Départementale de Pupilles d'Eure et Loir a été déclarée à la préfecture du département le 20 juin 1926. Son siège est situé à :

**3 rue Charles Brune**

**28110 Lucé**

**☎02.37.88.14.14**

Les présidents se sont succédés à la tête de l'association, ont toujours été inspecteurs d'académie, recteurs ou hommes politiques.

En 1947, l'association, soutenue par Mr Villin, inspecteur d'académie, acquiert, avec des fonds réunis par souscription par les coopératives scolaires et les instituteurs, le premier centre de vacances à Cadéac.

Situé dans les Hautes Pyrénées, ce centre de vacances au pied de la montagne fait le bonheur de nombreux enfants des écoles publiques d'Eure et Loir. Il permet à beaucoup d'entre eux de découvrir le plaisir de la neige, puisque depuis 1961 Cadéac accueille des classes de neige. Le deuxième centre de vacances est créé en 1947 à Senonches, installé dans l'internat du collège «La loge des Bois ». Ce centre est aujourd'hui devenu, après travaux, un institut thérapeutique éducatif et pédagogique.

En 1966, l'association prend la direction des actions menées vers les enfants handicapés et crée plusieurs centres : l'IME à Mainvilliers, les CMPP de Chartres et de Dreux, l'IME de Nogent le Rotrou. Elle gère actuellement huit établissements médico-sociaux.

Après la montagne et la campagne, elle propose des séjours à la mer et devient prestataire du centre de vacances de Carolles, propriété de la mairie de Mainvilliers, dans le département de la Manche. C'est le début d'une ère où les PEP deviennent prestataires auprès de plusieurs communes du département.

Aujourd'hui, les PEP 28 gèrent plus de 50 accueils de loisirs sans hébergement, accueils périscolaires, centres sociaux ou structures « petite enfance ». Toujours à la charge des écoles, de leurs enseignants, des adhésions volontaires et des subventions des collectivités territoriales et du Conseil départemental, l'ADPEP 28 est devenue une association très appréciée. Mais elle doit sa longue vie à un grand nombre de personnes connues du département et au travail des bénévoles.

# Le projet éducatif

---

Un projet éducatif fort, des temps de loisirs pour répondre aux attentes des jeunes et leurs parents.

Le projet éducatif privilégie plusieurs axes :

- Inclusion
- La citoyenneté
- Implication des usagers
- Egalité fille-garçon
- Apprendre à vivre ensemble
- S'enrichir d'expériences nouvelles, culturelles et sportives ou scientifiques
- Accéder à plus d'autonomie
- Favoriser les initiatives individuelles
- Participer à des projets collectifs
- Créer et développer l'accompagnement à la scolarité et l'aide à la parentalité
- Comprendre l'environnement pour le respect

## **Des accueils adaptés**

Associations reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité au plus juste prix, offrant toutes les garanties et autorisations nécessaires.

## **Des possibilités pour tous**

Avec plus de 150 sites en France et à l'étranger et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.

## **Des activités multiples et enrichissantes**

Alliées à une vie quotidienne de qualité, les activités répondent aux valeurs de laïcité, de citoyenneté et de solidarité des PEP. L'accueil des loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.

## **UN PROJET PARTAGE :**

### **Avec les jeunes et les familles**

La diversité des enfants et jeunes accueillis est un facteur d'enrichissement du groupe. L'épanouissement de chacun est favorisé. Les relations avec les familles sont indispensables (présentation de la structure, inscription, information, contact quotidien, enquête satisfaction, rencontres autour des réalisations des enfants et des jeunes...).

### **Avec les équipes**

L'organisation des accueils est confiée par les associations départementales PEP à des équipes d'animation, placées sous la responsabilité de directeurs/trices qui en sont garants. Chaque équipe

adhère au projet éducatif, élabore et met en œuvre un projet pédagogique dans le cadre de ce projet éducatif. Chacun est un acteur de l'économie sociale et de l'éducation populaire.

- Equipe de direction : le directeur/trice est le mandataire et le représentant des PEP, dont il défend les valeurs et les intérêts. Il/elle est garant(e) du bon déroulement du séjour et de la mise en œuvre et de l'exécution du projet pédagogique. Il/elle est le/la gestionnaire de l'équipe et participe à la formation des animateurs/trices. Il/elle assure les relations avec les familles.
- Equipe d'animation : répondant aux conditions réglementaires actuelles, elle est associée à la réalisation du projet pédagogique à travers l'élaboration et la réalisation d'un projet d'animation. Les animateurs/trices sont responsables de la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis.

### **Avec les partenaires**

Les temps éducatifs que vit l'enfant s'inscrivent dans une logique de complémentarité (éducation « partagée ») dont chacun, parents, enseignants, cadres éducatifs, associations...est responsable et auxquels tous doivent contribuer.

### **Avec les personnes en situation de handicap**

Les PEP s'engagent à favoriser l'intégration dans les accueils de loisirs des personnes handicapées, à assurer à ses équipes une formation spécifique à l'accueil de la personne handicapée, à informer tout futur intervenant que l'organisme est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, à réunir les conditions optimales et à organiser des réunions de concertation pour un bon déroulement du séjour des personnes.

## **DES LIEUX A VIVRE, DES TEMPS A VIVRE**

Chaque accueil de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement ainsi qu'au développement durable, notamment sur les temps de vie collective.

Les repas sont un moment fort de la journée et favorisent l'échange et la convivialité, ils sont un moment d'éducation à la vie en société. Le rythme de vie s'équilibre entre moments de repos et temps d'échanges entre jeunes et équipes d'encadrement.

L'hygiène est un aspect important de la vie en accueil de loisirs, parce que c'est un facteur de santé, de bien-être et d'éducation. Les activités de sensibilisation à l'environnement permettent l'acquisition d'attitudes nouvelles et favorisent l'ouverture d'esprit.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les équipes veillent donc à mobiliser l'ensemble des compétences et ressources disponibles. Les activités, proposées par les enfants ou les animateurs, constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu. Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, entraînent des acquisitions diverses et par là-même sont source de plaisir.

Le transport est un moment éducatif qui se prépare et dont l'organisation engage la responsabilité de l'association qui l'organise. Toutes les conditions de sécurité y sont réunies.

# Présentation de l'accueil

---

<b>Nom de la structure</b>	<b>L'Orée de Chavannes</b>
Adresse	Periscolaire Nogent le Phaye
Téléphone	06-32-82-59-18
Mail	Perisco.nogent-le-phaye@pep28.asso.fr
Horaires d'ouverture	Matin : 7h30 – 8h35 Soir : 16h30-18h45

Sur les temps du matin et du soir, nous pouvons accueillir entre 20 et 60 enfants âgés de 3 à 11 ans.

## Arrivée du matin :

Les enfants posent leurs affaires et vont se laver les mains. Ils ont ensuite la possibilité de jouer librement : jeux de société, jeux de construction, jeux d'imitation ou activités plus créatrices (dessin, pâte à modeler...). Ils ont également la possibilité de faire aucuns jeux ou aucunes activités selon leurs envies.

## Arrivée du soir :

Les enfants prennent leur goûter. Les goûters sont à prévoir par les familles. Une fois le goûter terminé, les enfants peuvent aller jouer et/ou aller faire les devoirs. L'équipe d'animation propose des activités récréatives et créatives, que l'enfant acceptera de suivre ou non. Le temps du goûter est un temps privilégié pour discuter avec les enfants.

Il convient d'intégrer l'accueil périscolaire dans la globalité de la journée. Il faut donc prendre en compte le fait que certains enfants n'ont pas l'énergie pour se lancer dans une activité. De plus, les activités ne sont pas obligatoires, elles doivent laisser la possibilité à l'enfant de refuser. Il est important de proposer des activités régulièrement, même s'il faut prendre en compte l'éventualité d'un arrêt momentané pour une reprise plusieurs jours plus tard.

Il est possible que les activités prennent appui sur le quotidien ou la période de l'année. Même si les activités sont importantes, l'essentiel du temps périscolaire est composé de temps libre où l'enfant se réveille ou au contraire décompresse de sa journée.

Les activités ne sont pas une fin en soi, elles ne sont que des supports pour atteindre des objectifs fixés et doivent être pourvues de sens. En effet, le but de l'animation est de donner vie.

L'équipe devra avoir une approche ludique de l'activité de loisirs. C'est un support réceptif pour les enfants afin de leur permettre de se construire en tant qu'individu, d'apprendre à vivre ensemble en respectant les règles de vie en collectivité. Nous proposons différents domaines d'activités afin de proposer un large choix aux enfants et diversifier les pratiques. Nos activités sont orientées vers le jeu en général, les réalisations collectives et individuelles, les arts et le jeu sportif. C'est d'ailleurs le jeu qui sera notre allié le plus performant. Le jeu aide les enfants

à extérioriser et à s'exprimer. Henri WALLON, dans les années 1950, le disait très bien : « le jeu permet à l'enfant de structurer ses activités mentales ».

## La place de l'enfant

---

L'enfant est placé au centre du dispositif qu'est l'accueil périscolaire. Il s'agit de permettre à l'enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité. L'enfant doit pouvoir évoluer dans un espace qui lui permet :

- D'agir sur le monde qui l'entoure : veiller à ce que l'enfant trouve sa place en tant qu'individu au sein de la collectivité ce qui lui permettrait de s'épanouir sereinement.
- De s'exprimer, donner son avis : mettre en place un climat de confiance dans lequel chacun se sentira libre de s'exprimer sur l'accueil périscolaire.
- De prendre des initiatives : l'enfant doit pouvoir avoir la possibilité de mettre en place une activité qu'il pratique et la faire partager avec ses camarades.
- De faire des choses seuls : chacun doit participer à la vie collective de l'accueil. Chacun doit pouvoir se déplacer d'un espace ludique à un autre. Les enfants doivent avoir un espace pour faire les devoirs et apprendre à s'organiser en attendant les parents.

## Présentation et rôle de l'équipe d'animation

---

### Le rôle de la directrice :

- Au niveau des enfants et des familles :
  - Etre l'écoute et répondre aux besoins des enfants
  - Accueillir les enfants, les parents et communiquer
  - Etre source d'information pour les familles et les enfants
  - Assurer le lien équipe + parents + enfants
  - Assurer l'intégrité physique et morale de toutes personnes venant au centre.
- Au niveau de l'équipe d'animation :
  - Connaître et faire connaître le lieu où sont les instructions départementales DDCSPP 28 pour pouvoir les consulter
  - Connaître le projet éducatif de l'association ADPEP 28 et le transmettre à l'équipe
  - Construire le projet pédagogique en lien avec l'équipe
  - Etre à l'écoute et répondre aux besoins des animateurs, des enfants et des familles
  - Apporter et échanger des connaissances et compétences avec l'équipe d'animation

- Etre source d'information pour l'équipe d'animation
- Faire régulièrement un rappel des règles de sécurité
- Proposer des outils d'évaluation
- Autres :
  - Connaître et respecter le fonctionnement de la structure (horaires, organisation, locaux, matériel). Le transmettre et le faire respecter à l'ensemble de l'équipe
  - Connaître et respecter les règles de sécurité
  - Gérer le budget et la partie administrative
  - Travailler en lien avec les coordinateurs
  - Réserver les repas, les cars et les sorties.

## Le rôle de l'équipe d'animation

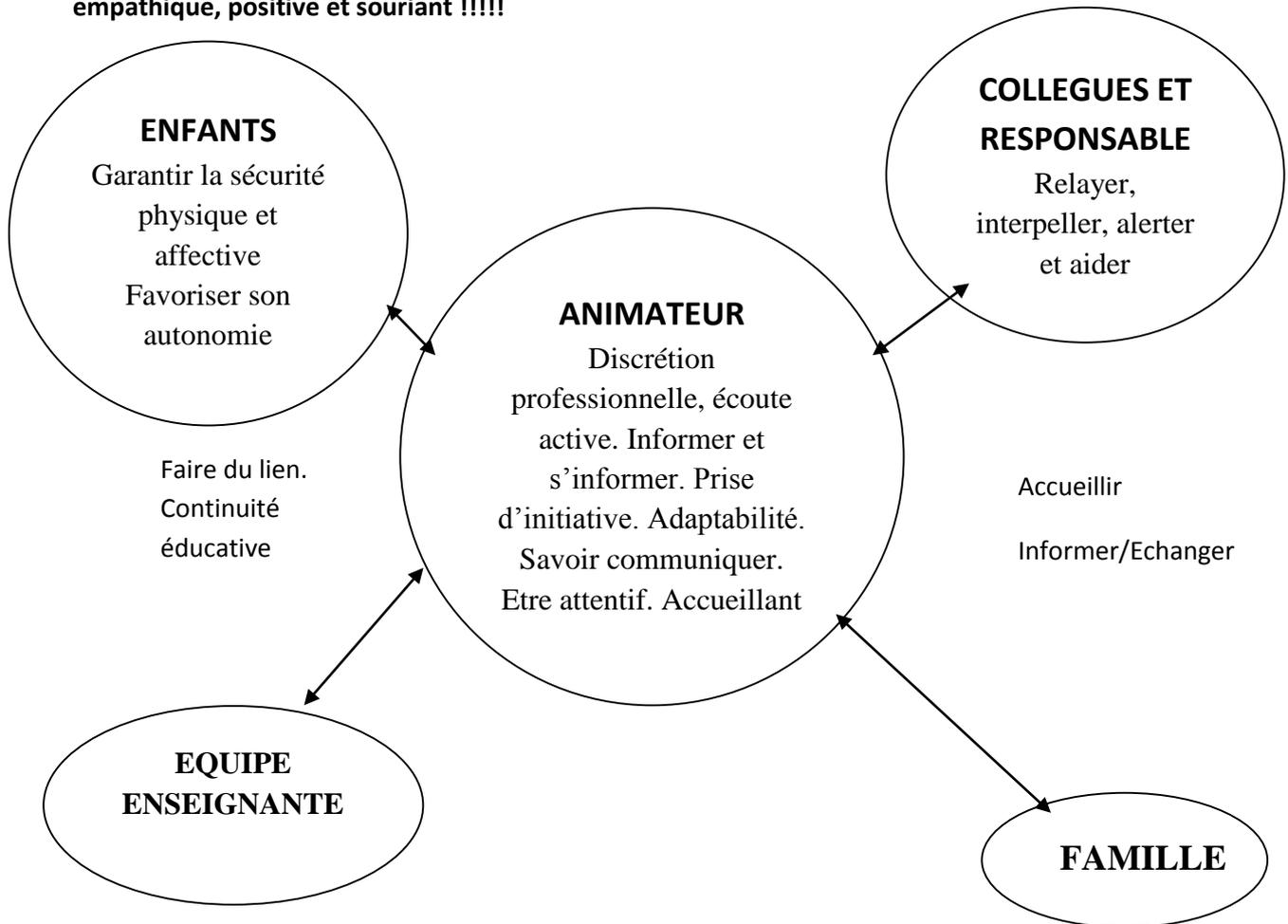
- Structure et équipe
  - Connaître et respecter le fonctionnement de la structure
  - Prendre connaissance du projet éducatif de l'ADPEP 28
  - Participer à la construction du projet pédagogique
  - Connaître le lieu où sont stockées les instructions départementales DDCSPP 28 pour pouvoir les consulter
  - Connaître et respecter les règles de sécurité
  - Echanger des connaissances et des compétences avec l'équipe
  - Faire remonter les informations importantes à la directrice (cahier mis à disposition)
  - Préparer ses activités et animations
  - Travailler en coordination avec l'équipe d'animation
- Enfants et familles
  - Etre à l'écoute et répondre aux besoins des enfants et familles
  - Préparer le matériel pour activités et sorties. Mener et encadrer les activités et sorties. Ranger
  - Accueillir les enfants, les parents et communiquer
  - Accompagner les enfants dans l'activité
  - Etre source d'information pour les familles, les enfants et l'équipe d'animation

Les animateurs/trices représentent une référence pour les enfants et les familles, il est donc important de véhiculer une image positive et avoir un comportement irréprochable. Lors des activités, l'animateur apporte des notions éducatives pour les rendre riches et intéressantes. Chaque animateur participe aux tâches ménagères (vaisselle du goûter, lavage des tables, rangement...).

On identifie 4 postures chez l'animateur :

- Laisser jouer (observateur)
- Donner à jouer (installation d'un environnement particulier)
- Faire jouer (diriger)
- Jouer avec

Durant tous les temps d'accueil, il est attendu de l'équipe d'animation : créativité, dynamisme, prise d'initiative, rigueur, respect des personnes et des règles, agréable bienveillante, à l'écoute, empathique, positive et souriant !!!!!



# Les objectifs pédagogiques

---

Tout d'abord, nous ferons en sorte que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe de l'accueil périscolaire et puisse s'épanouir à son rythme.

- **Objectif pédagogique n°1** : favoriser l'autonomie, l'épanouissement et la socialisation des enfants.
  - Apprendre les gestes du quotidien (toilettes, lavages des mains, rangements de ses affaires...)
  - Encourager les idées et les initiatives
  - Apporter un temps d'écoute et de dialogue
  - Considérer l'enfant comme un acteur de ses temps de loisirs
  - Stimuler l'envie de grandir
  
- **Objectif pédagogique n°2** : être à l'écoute du rythme de vie de chacun.
  - Il faudra tenir compte de la journée à l'école dans l'organisation de l'accueil
  - Il est important d'établir des temps distincts, de manière à ce que chacun puisse trouver son rythme
  - Il est important de laisser le choix aux enfants dans leur activité, de leur laisser une liberté de choix
  - Il est important de prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière.
  
- **Objectif pédagogique n°3** : susciter la curiosité chez l'enfant
  - Proposer des activités créatives diverses
  - Travailler des thématiques variées pour favoriser cette créativité
  - Faire émerger les différentes créativités (arts plastiques, arts visuels, construction, peinture...)
  
- **Objectif pédagogique n°4** : valoriser les enfants et contribuer à leur épanouissement
  - Créer des actions et activités positives
  - Favoriser des relations positives et coopératives
  - Faire que les enfants deviennent acteurs de leur accueil

# La communication

---

Toute l'équipe est présente pour échanger, discuter avec les familles. Ces temps d'échange favorisent de bonnes relations avec les familles, créer un climat de confiance et rassure les parents. Ils permettent d'échanger sur le comportement et l'évolution de l'enfant, mais également d'intégrer les parents dans la structure d'accueil.

Pour que ces temps d'échanges se déroulent le mieux possible, il est impératif que chaque membre de l'équipe soit cordial, poli, souriant et se lève à la rencontre des familles. Il faut également que l'équipe communique entre elle pour répondre au mieux aux demandes des familles et à leurs interrogations.

## Les règles de vie

---

### ➤ Les règles générales pour l'équipe d'animation

La directrice et l'équipe d'animation sont garants du respect des règles établies au sein du centre. À l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

### **Le cadre fixé doit permettre :**

- Aux enfants :
  - De se sentir en sécurité
  - De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter
  - De discuter avec l'adulte sur le respect ou non respect des règles
- A l'équipe d'animation
  - De travailler de manière cohérente par rapport au projet
  - D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés
  - D'affirmer notre rôle d'adulte référent, garant de la sécurité et de la loi

### **La démarche à suivre en cas de non respect des règles :**

- Chercher à comprendre et à savoir comment cela s'est passé
- Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants impliqués à l'écart du reste du groupe
- Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou de sanction adaptée à la faute commise
- Déléguer aux collègues ou au directeur la prise en charge de l'enfant si on ne se sent pas capable de le faire.

### **Ne pas faire ou dire :**

- Crier fort, puis très fort, puis très très fort (on s'épuise et cela ne sert pas à grand-chose)
- Ne dites pas : faites ce que je dis mais pas ce que je fais, car vous êtes soumis aux mêmes règles

- Ne donnez pas de sanctions disproportionnées à la faute commise
- N'annoncez pas une sanction à un enfant qui ne sera pas réalisée
- Ne pas brimer, dévaloriser, humilier ou insulter un enfant. C'est intolérable !

Les enfants essaieront de se confronter aux règles et au cadre posés. Ils vont tester notre capacité à être crédible, à maintenir nos règles de vie. Il sera de notre devoir d'être cohérent afin que les enfants trouvent des repères fixes et sécurisant qui leur permettront de trouver leur place et de se sentir bien.

Les règles de vie sont nécessaires pour nous construire (adultes et enfants) autour des valeurs. Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées aux situations.

### ➤ **L'infirmier**

Un animateur ou la responsable, diplômé de l'AFPS ou équivalence, en plus du travail d'animation, s'occupera de toute la partie infirmerie : gestion du cahier d'infirmier et des trousseaux à pharmacie, information sur l'ensemble de l'équipe des allergies et gestion des soins aux enfants en cas de blessures légères.

Par contre, l'équipe d'animation n'a aucune autorisation de donner des médicaments, même sous ordonnance, aux enfants. Les familles devront soit penser à donner les traitements le matin et le soir, soit se déplacer sur le centre de loisirs le midi.

Seuls les enfants sous P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) ont l'autorisation de prendre leur traitement, administré par la personne désignée comme assistante sanitaire. Un rendez-vous pourra être pris avec la famille pour échanger sur le P.A.I et répondre à toutes les interrogations de l'assistante sanitaire et la famille.

La pharmacie doit être accessible aux adultes mais pas aux enfants, elle doit être fermée à clef. Elle sera positionnée près d'un point d'eau.

Le cahier des soins doit renseigner le nom, le prénom de l'enfant, les soins apportés, la partie du corps soigné, le nom de l'animateur, l'heure et le jour. Il sera important que l'équipe d'animation communique les blessures et les maux des enfants à leur famille.

### **Les points non négociables**

L'animateur ne doit pas fumer en présence des enfants.

L'animateur ne devra pas consommer d'alcool sur le lieu de travail ou en présence des enfants.

Le téléphone portable doit rester un moyen de communication et de prévention sur le lieu de travail, et non une distraction personnelle.